Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 5 (1917)

Heft: 54

Artikel: De-ci, de-là...

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-252689

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

du foyer fut profondément troublé par la mort d'une petite fille, enlevée tragiquement à l'affection de ses parents ; il y eut aussi trois fils, et la vie de famille, intime et cachée, était pour l'œuvre extérieure une source toujours ouverte de réconfort et de progrès.

Le cœur de Mme Butler était porté à la pitié pour la souffrance humaine, et à une vive sympathie pour la misère des femmes qui à cette époque ne trouvaient autour d'elles aucun secours. Elle entra bientôt en contact avec elles à l'hôpital, sur les quais du port de Liverpool et à la maison de correction, cherchant, comme elle le dit, à assurer leur bien-être moral et matériel, et au bout de peu de temps une « Maison de Repos » était là pour des femmes incurables et un « Home industriel » pour jeunes filles ; celles-ci étaient occupées au travail du ménage et à la fabrication d'enveloppes.

Mais ce n'étaient là que les préliminaires d'un travail plus important. En 1869, un groupe de médecins qui, depuis quelque temps, faisaient d'énergiques efforts pour prévenir en Angleterre l'introduction du système de la réglementation de la débauche par l'Etat appela Mme Butler au secours. — On sait que ce système a été inventé en France par deux médecins et pratiqué dès 1802. En 1867, un congrès international médical tenu à Paris, s'efforçait d'étendre aux autres pays ces pratiques extraordinaires: en 1873, au congrès médical de Vienne, on réclama ouvertement que « la prostitution devînt une institution régulièrement reconnue, admise et réglementée par l'Etat ». En Angleterre, ce système avait été introduit en 1866 sous le titre de Actes relatifs aux maladies contagieuses ; 18 villes choisies par le fait qu'elles étaient des villes de garnison, y étaient soumises — et le danger était grand de voir les Actes appliqués au pays tout entier.

L'appel était redoutable. Quelle tâche pour une jeune femme délicate et pure, assez expérimentée pour comprendre à quelles résistances il faudrait se heurter : coalition de passions et d'intérêts, de médecins et d'hommes politiques, résistance des ennemis et inertie des indifférents, âpreté d'êtres dévoyés et insensibles à toute pensée morale, scandale des âmes les meilleures, froissées dans leur délicatesse.

La lutte la plus douloureuse peut-être fut la première : celle qu'il faut soutenir contre soi-même, avant d'accepter une pareille entreprise. Il faut lire dans les « Souvenirs » de Mme Butler les pages si émouvantes et d'une psychologie si sûre où elle raconte son angoisse, ses efforts pour calmer sa conscience en s'occupant avec un zèle infatigable d'autres œuvres, sa souffrance silencieuse, puis la manière dont elle fit connaître à son mari le sujet de ses préoccupations, et enfin l'encouragement reçu de celui-ci par ces paroles qui furent pour elle comme une consécration : Allez, et que Dieu soit avec vous !

Dès lors, la vie de Mme Butler se confond avec l'histoire d'une idée et d'un combat.

Nous ne pouvons en suivre ici les détails et les péripéties ; notons-en du moins quelques aspects. Pour Mme Butler le soulèvement contre le vice légalisé n'est pas un mouvement féminin ni féministe ; c'est une question morale, qui intéresse la nation tout entière, et un sexe aussi bien que l'autre. L'esclavage de la femme, dit-elle, accroît l'immoralité de l'homme, et elle ne cesse de relever de toutes manières la valeur de la personnalité humaine et le caractère sacré de la liberté. Les vertus publiques ont tout autant d'importance que les vertus privées !

Puis, ce qui l'intéresse et l'émeut, c'est aussi le côté constitutionnel de la question, et constamment elle en revient à la Grande Charte, base de la constitution anglaise, qui garantit à tout être sa liberté personnelle ; elle se révolte contre l'injustice qui consiste à créer légalement une catégorie de femmes esclaves. « Les empiétements de nos libertés n'avaient pas toujours porté « directement atteinte à la moralité publique et à l'institution « sacrée de la famille... mais alors, les effets de l'immoralité res- « taient plus ou moins limités au tyran ou à son entourage immé- « diat, tandis que la législation que nous attaquions... semait à « pleines mains les germes d'un principe corrupteur qui devait « fatalement contaminer le peuple ! »

Le 1er janvier 1870, Mme Butler publia dans le *Daily News* le manifeste de l'Association nationale des Dames, disant :

« Nous protestons contre les Actes... parce que ces lois sup- « priment pour l'un des sexes les garanties de sécurité sanction- « nées par nos institutions et livrent la réputation, la liberté et « la personne des femmes au pouvoir arbitraire de la police... ; « parce que toute loi doit définir le délit qu'elle poursuit... ; « parce qu'il est injuste que la punition s'applique au seul sexe « qui est la victime du vice... »

Les ouvriers, et principalement ceux du nord de l'Angleterre, comprirent immédiatement la portée du mouvement abolitionniste et l'appuyèrent fortement. En revanche, on voit avec tristesse les membres du clergé, ceux des deux Chambres, s'opposer à cette campagne en s'appuyant sur les motifs les plus futiles et se servant de moyens peu dignes de ceux qui les emploient et de leur situation.

Comment agir ? les journaux faisaient la conspiration du silence.

Il fallut aller de lieu en lieu, donner des conférences, faire naître la compréhension, gagner des amis, en certains endroits un à un, parler parfois à des foules hurlantes, supporter la contradiction, le mépris et l'opprobre, et même exposer sa vie ; il fallut multiplier les appels, fonder des associations, créer des publications, profiter de telle ou telle élection pour poser devant les candidats et les électeurs la question des maladies contagieuses et de la morale sociale.

Mais rien ne devait arrêter Mme Butler. Elle poursuivit son travail pendant 17 années quoi qu'il pût lui en coûter, malgré une santé fragile, et à travers toutes les oppositions ; elle le continua jusqu'à la victoire. Les Actes furent abolis le 16 mars 1886.

(A suivre.) J. Meyer.

De-ci, De-là...

Nous avons reçu communication de Berne d'une circulaire adressée par le Département suisse d'Economie politique aux gouvernements cantonaux, et leur annonçant, d'abord la publication d'une notice, élaborée de concert par ce Département et la Société d'Utilité publique des Femmes suisses sur les meilleurs moyens de développer le jardinage, l'élevage de la volaille, des lapins, de faire des conserves de fruits et de légumes, etc., dans les temps difficiles au point de vue alimentaire que nous traversons ; puis l'organisation de cours et de conférences pratiques pour vulgariser les connaissances nécessaires à cet effet. Les Sections locales de la Société d'Utilité publique (que la circulaire gouvernementale appelle « Unions de Femmes », par confusion, sans doute) sont mises au bénéfice de subsides officiels, si elles se chargent de ces organisations. Enfin, trois grandes séances ont été prévues à Berne, Zurich et Lausanne, pour donner aux futurs professeurs de ces cours cantonaux ou régionaux les indications essentielles provenant de spécialistes.

Il est à noter que, tant pour l'organisation de cet enseignement, que pour la participation aux séances de Lausanne, Berne et Zurich, une place a été réservée à la Société d'Utilité publique. Le Département fédéral s'est enfin rendu compte que le concours des femmes lui était indispensable en pareille matière, et nous enregistrons avec satisfaction ce progrès. Ce que nous regrettons en revanche, c'est de ne voir figurer aucun nom féminin parmi les professeurs de la séance de Lausanne : même les « conseils pour l'utilisation des fruits

et conserves » ont été donnés par un homme! Tandis qu'à Berne et à Zurich, non seulement cette branche-là a été réservée à des femmes (Mlle Trussel, la présidente de la Société d'Utilité publique, et Mme Bosshard-Winkler), mais encore la leçon de culture maraîchère, et celle, plus théorique, sur « la situation économique de la Suisse et l'importance de la coopération des femmes », ont été confiées à des femmes (Mlle Trussel, Mme Bosshard, Mme Muller de Zoug). N'y avait-il donc pas en Suisse romande des femmes compétentes auxquelles faire appel? ou est-ce la faute de celles-ci, qui se sont peut-être trop modestement tenues à l'écart? Quoi qu'il en soit, il est à souhaiter que nos femmes romandes profitent largement de cet enseignement pratique extrêmement utile que le Département fédéral a eu l'heureuse idée d'organiser.

* * *

Les 5 et 7 mars, M. Georges Renard, professeur au Collège de France, a donné, à l'Aula de l'Université de Genève, deux conférences du plus haut intérêt sur *la Femme française pendant la guerre*. Cette femme, à l'âme énergique et tendre, aux dévouements sublimes, n'est point celle que les écrivains français se sont plu à dépeindre dans leurs romans. La grande guerre a surgi, la femme française s'est alors révélée à elle-même et à ceux qui la méconnaissaient. Dans sa causerie du lundi, M. Renard nous entretint spécialement de la femme de la bourgeoisie française; le surlendemain, il évoqua devant nos yeux l'angoisse du pain quotidien et le rude labeur sous le beau ciel de France ou dans le fracas de l'usine. Enfants et adultes se montrent admirables d'endurance et d'énergie, dans la campagne française. Que penser, en effet, de cette sœur et de ce frère de 13 et 10 ans, entretenant à eux seuls les 45 hectares du domaine paternel, le père étant au front et la mère défunte? L'entr'aide se fait tout simplement, jeunes et vieux y coopèrent, les femmes dirigeant faucheuses, faneuses, etc. Quant à l'ouvrière, ce fut la poursuite à outrance du gagne-pain, quel qu'il soit! En août 1914, il y avait à Paris 500.000 chômeurs; en 1915, 73.000, et à la fin de 1916, presque plus. Dans les chemins de fer et le métro, on compte 32.000 femmes, qui ne laissent rien à désirer quant à l'exactitude et à la rigueur vis-à-vis des voyageurs récalcitrants. Même les bagages ne les effraient point: l'orateur n'a-t-il pas vu sa malle de 50 kilos sur le dos d'une vieille de 80 ans? Actuellement, 330.000 femmes, appauvries par la guerre ou privées de leur foyer, travaillent dans les usines. Des comités se sont constitués dans 80 départements, soit pour sauvegarder le salaire de l'ouvrière à domicile, soit pour veiller à la sécurité et au bien-être de l'ouvrière de fabrique. Les directeurs d'usines sont soumis à certaines règles de prudence et d'hygiène ; toute femme enceinte doit travailler assise et éviter les lourds fardeaux, les heures consacrées à l'allaitement du nourrisson sont comptées dans les heures de travail. Les comités veillent aux dortoirs, aux repas en dehors de l'usine, aux logements, aux transports, aux crèches pour les enfants, etc. — La question du salaire est épineuse comme partout ailleurs: l'ouvrière n'étant pas ou presque pas syndiquée (100.000 pour un million d'hommes) est moins forte devant les exigences du patron. Les ouvrières de l'Etat sont les mieux payées, l'Etat ayant compris qu'« à travail égal, salaire égal »! La moyenne est de 4 fr. 80 par jour. Dans l'industrie privée et le travail à domicile, d'énormes progrès ont été réalisés; ainsi l'intermédiaire, de si cruelle réputation, entre le magasin et l'ouvrière à domicile, est enfin surveillé!

La guerre a décidément amené avec elle, malgré toutes ses horreurs, d'heureux résultats dans la vie économique et sociale de nos sœurs de France, et nous remercions M. Renard du tableau encourageant qu'il nous a brossé de l'immense effort accompli dans son pays par la femme et pour la femme. R. P.

* * *

La Fédération féministe universitaire de France croit que l'entrée des institutrices dans les écoles de garçons est un pas fait vers l'éducation en commun des enfants des deux sexes.

(L'Action Féministe.)

Sous les auspices de la femme d'Enver pacha, une association vient de se fonder en Turquie dans le but de relever la position de la femme. Cette association, qui est soutenue par le gouvernement et dispose de grands capitaux, va ouvrir de grands ateliers de confection. On espère fournir par là du travail à dix mille femmes au moins, dans la seule ville de Constantinople. La presse turque approuve beaucoup cette innovation et souligne le fait que la participation des femmes à la vie économique est dans l'esprit du Coran, qui ordonne de placer la femme sur le même pied que l'homme au point de vue économique. *(Die Frau der Gegenwart.)*

Autrefois le terme de « Fräulein » avait la signification de demoiselle noble (Edelfräulein), tandis qu'on interpellait une célibataire appartenant à la bourgeoisie: « Mamsell ». Du temps des guerres d'indépendance, on étendit le nom de « Fräulein » aux femmes bourgeoises non mariées. La noblesse en fut indignée et mit tout en œuvre, mais inutilement, pour que le terme de « Fräulein » restât son apanage. Aujourd'hui, on lutte contre le « Fräulein » dans l'intérêt de l'enfant illégitime et de sa mère. Le ministre prussien de l'Intérieur a décidé qu'une femme, fiancée à un combattant mort sur le front, pouvait prendre le nom du père de son enfant (si les proches parents de son ex-fiancé le lui permettent), et qu'elle pouvait demander l'autorisation de s'appeler « Frau ».

(Die Frau der Gegenwart.)

Le Conseil général de la Loire a adopté un vœu en faveur du droit de vote des femmes. *(La Française.)*

Le secrétaire anglais de l'Intérieur propose, dans un projet de loi, que les agentes de police, semi-officielles actuellement, soient assimilées aux agents de police dans les questions de salaire.

(Jus Suffragii.)

LE FÉMINISME RUSSE

On nous demande quelques renseignements sur le travail accompli jusqu'à présent par les femmes russes, et sur leur préparation aux nouveaux devoirs qui vont leur être reconnus avec de nouveaux droits. Nous empruntons les détails qui suivent au dernier rapport reçu par Jus Suffragii *(janvier 1917) sur l'activité de la* Ligue russe des Droits de la Femme. (Réd.)

... L'égalisation des droits des femmes avec ceux des hommes a fait de grands progrès, ces derniers temps, par rapport à l'admission des femmes dans les différentes sphères de l'activité pratique. Quant à leur lutte pour les droits politiques, hélas! le progrès n'est pas considérable.

Il n'y a pas longtemps que le projet de loi sur l'admission des femmes comme inspecteurs de fabrique a passé à la Douma. Ce projet de loi a été proposé, déjà en 1913, par la Ligue des Droits de la Femme, branche de Moscou. Si le corps législatif supérieur, le Conseil de l'Empire, adopte cette loi, ce sera une grande victoire pour les femmes.

En Russie, les femmes peuvent faire leur instruction supérieure dans des institutions organisées spécialement à leur égard ; aussi est-on obligé d'inaugurer des universités de femmes partout où le besoin s'en fait sentir. Nous avons de ces universités dans plusieurs grandes villes, par exemple à Pétrograde, Moscou, Kharkoff, etc. Mais leur nombre ne suffit pas, et les frais sont très grands. Depuis 1913, les femmes sont admises dans quelques universités masculines, par exemple à la Faculté de médecine de Tomsk, en Sibérie, mais c'est une concession, et non pas une loi. Puisqu'on revise actuellement les statuts universitaires, la Ligue des Droits de la Femme a envoyé une pétition au Ministre de l'Ins ruction publique, qui est très sympathique à l'idée de l'instruction supérieure des femmes, demandant l'admission des femmes dans toutes les universités à l'égal des hommes. Dans sa réponse, le Ministre informe la Ligue que, d'après le nouveau statut universitaire, les femmes ne seront admises dans les universités qu'après les hommes, c'est-à-dire qu'on leur permettra d'occuper les places vacantes dont les hommes n'ont pas besoin. Cette réponse et l'idée que les femmes doivent se contenter de miettes qui tombent de la table des riches n'ont pas satisfait la Ligue des Droits de la Femme, et elle continue l'agitation parmi les membres du Parlement qui vont prochainement examiner cette loi.